



Départ en retraite avec arrêt en accident de travail

Par **auffrais**, le **17/04/2015** à **09:50**

bonjour

je suis en arrêt accident du travail depuis le 17 septembre 2014 et départ en retraite le 31 juillet 2015

dossier accepté par la carsat pour carrière longue

question

il me reste 12 jours de congé 2014 et et reste ceux de 2015 en cours , par contre reprise du travail prévu pour le 14 juin 2015

est ce les congés 2014 , je les conservent et ceux de 2015 jusqu'au 14 juin 2015

merci de votre réponse

Par **moisse**, le **17/04/2015** à **09:53**

Bonjour,

Vous ne perdez aucun droit à congés payés.

Par contre, compte tenu de la nature de l'arrêt, vous avez obligation avant la reprise d'effectuer une pré-visite de médecine du travail (2/3 semaines avant consolidation) et une visite de reprise le jour éponyme.